

Congrès de Rennes :

Thème 1

Fiche 3 :

3.1 Le ministre affirme vouloir conserver la voie technologique mais des garanties supplémentaires doivent être apportées quant aux volumes horaires attribués, à l'organisation des disciplines et à la conservation des spécialités des séries industrielles, de laboratoire et d'économie-gestion. En particulier, si cette voie devait être organisée selon un tronc commun et trois puis deux enseignements de spécialités comme la voie générale, la cohérence des disciplines technologiques ne pourrait plus être assurée.

3.2 [...]. Afin de permettre le choix d'orientation dans une série, les enseignements technologiques en Seconde doivent être renforcés, enseignés sur toute l'année scolaire et être accessible pour l'ensemble des élèves. Les séries, qu'elles soient professionnelles, technologiques ou générales, pourraient alors offrir une spécialisation progressive, tout en assurant à tous l'acquisition d'une culture commune ambitieuse et de qualité. Le double palier d'orientation en fin de Troisième et de Seconde mériterait d'être repensé. Chaque série doit être identifiée par une spécialisation disciplinaire afin de redonner au baccalauréat du sens et de la lisibilité dans la perspective de la poursuite d'études. Des enseignements au choix, proposés dans toutes les séries, pourraient constituer le lien de cette nouvelle organisation afin de permettre d'élargir le champ d'une culture commune à tous et d'ouvrir les possibilités d'orientation post-bac (par exemple, séries de la voie technologique et options arts ou langues, séries de la voie générales avec options technologiques). Garantir ainsi le choix de deux enseignements supplémentaires serait un gage d'une offre large et diversifiée de formation dans tous les lycées.

3.4 [...] L'État doit donner à l'enseignement supérieur les moyens d'accueillir les bacheliers, dans la formation qu'ils demandent. Face à l'augmentation du nombre d'étudiants prévue pour les cinq années à venir, le SNES-FSU demande un plan d'urgence de financement de l'université publique permettant l'augmentation des capacités d'accueil, la construction de nouvelles universités et l'embauche de personnels titulaires. Il faut renforcer les moyens à l'université en les portant de 10 000 euros à 15 000 euros par étudiant. CPGE, STS et premiers cycles des universités doivent disposer de moyens équivalents leur permettant d'atteindre leurs propres objectifs.

Fiche 4 :

4.5 [...] La voie technologique a contribué à la démocratisation du système éducatif. Le SNES-FSU demeure opposé à la disparition programmée de cette voie ou à sa fusion rampante dans les voies générale et professionnelle.

4.6. Pour autant, la voie technologique doit être restructurée en profondeur. Les séries devraient être définies autour de spécialités technologiques identifiées et diversifiées, régulièrement actualisées comportant des disciplines technologiques de spécialité et des disciplines générales concourant à la conceptualisation des savoirs et à l'acquisition de la culture commune. Les programmes des disciplines générales devraient être construits de façon à ce qu'elles participent davantage à la visée démocratisante de la voie technologique. Pour les disciplines technologiques, les activités permettant une mise en situation pratique dans l'acquisition des connaissances et savoir-faire est à privilégier. La voie technologique doit bénéficier de dédoublements cadrés nationalement dans toutes les disciplines. Les effectifs doivent être allégés dans les séries de la voie technologique particulièrement pour permettre le travail en groupe et l'accompagnement efficace des élèves.

4.7. Les activités de projet ne doivent pas se substituer aux enseignements technologiques. La soutenance de projet n'est ni satisfaisante ni suffisante pour évaluer les enseignements technologiques, une épreuve dédiée, ponctuelle, est nécessaire.

4.12. Les BTS doivent demeurer des formations supérieures permettant l'acquisition d'un niveau de qualification reconnu de technicien. Ces formations doivent également permettre à tous les jeunes qui le souhaitent de poursuivre leurs études dans des parcours diversifiés : universitaires ou grandes écoles. Chaque spécialité de BTS doit donc comporter des enseignements professionnels de haut niveau, avec mise en œuvre de pratiques professionnelles, des enseignements scientifiques et techniques et des enseignements généraux ouvrant aux poursuites d'études. Mais les exigences scolaires en BTS tendent à diminuer du fait des réformes précédentes du lycée GT et LP. En attendant une remise en cause de ces réformes, il est urgent d'apporter des moyens supplémentaires pour que les STS demeurent des formations permettant l'acquisition d'un niveau de qualification reconnu de technicien. Ne faut-il pas permettre la possibilité d'ajouter une troisième année aux BTS pour permettre aux étudiants qui le désirent d'obtenir le grade de Licence (professionnelle) ?

4.13. L'accès en BTS doit être ouvert à l'ensemble des bacheliers (généraux, technologiques et professionnels). Selon le bac d'origine des étudiants, les premières années de formation peuvent, dans le respect des référentiels, proposer des adaptations allant jusqu'à une année propédeutique pour ceux dont les compétences seraient trop éloignées de celles nécessaires à une réussite dans la spécialité envisagée. Il faut faire un bilan précis des expérimentations qui ont eu lieu dans de nombreux BTS avec la mise en place de quotas d'accès selon le bac, notamment de l'impact sur l'accès des bacheliers technologiques. Le SNES-FSU demande la création de places supplémentaires en BTS. Pour les BTS, il faut revenir à des épreuves ponctuelles, finales « nationales » pour les disciplines générales et technologiques-théoriques.

4.14. Le développement de CPGE de type ATS doit être encouragé. Pour autant les dispositifs d'admission parallèle qui ont un réel intérêt pour des étudiants issus de la voie technologique qui n'auraient pas initialement envisagé d'études au-delà du BTS, porte aussi en lui le risque de son propre détournement au profit d'initiés issus de la voie générale. Il convient d'y être vigilants.

4.15. Les lycées ne doivent pas entrer dans une concurrence avec les licences pro des universités en proposant de nouveaux parcours et diplômes, issus des écoles privées, tels le Bachelor. Il faut s'opposer à cette logique d'employabilité territoriale imposée par les entreprises et les Régions, limitant ainsi les perspectives et les mobilités professionnelles des élèves. Nous devons lutter contre l'intrusion des acteurs privés dans les formations et les parcours éducatifs. 4.16. La transformation dans la précipitation des BTS AA et DMA en DNMADE induira des difficultés pour la poursuite d'étude des bacheliers technologiques et professionnels Arts Appliqués. Cela pose aussi la question du devenir des personnels enseignants et de leurs statuts. Le SNES-FSU demande l'ouverture d'une première année de DNMADE partout où préexistait un BTS Design. Par ailleurs, cette réforme n'a cessé de malmenager les collègues par le manque d'information de leur hiérarchie, les laissant seuls face à sa mise en place plus que chaotique. Le SNESFSU demande le maintien de BTS Design dans toutes les académies permettant un débouché aux étudiants actuellement en MANAA.

Congrès de Grenoble :

Thème 1

Fiche 3.

3.4. Dans ce cadre se pose la question de l'avenir de la voie technologique. Le risque est grand de voir ces séries, notamment STI2D et STMG, perdre dans un futur proche leurs spécialités, d'avoir ainsi des formations en décalage avec les champs technologiques, encore moins attractives et qui s'effaceraient progressivement. La série STI2D doit se distinguer de la série SSI et de la voie professionnelle ; cette distinction est liée à l'existence même des quatre spécialités, dont la disparition serait un frein à la poursuite d'études de bacheliers STI2D en classe de technicien supérieur. Les programmes de sciences physiques doivent être mis en cohérence avec les spécialités. Contrer ces évolutions demande, dans le secteur industriel, un centrage sur les spécialités, un enseignement transversal qui leur soit adossé et les projets évalués sur des compétences techniques

propres à chacune des spécialités ; pour la série éco-gestion, l'abandon de l'enseignement de sciences de gestion en Première au profit d'enseignements ouvrant sur les spécialités et des activités centrées sur ces spécialités ; pour STL, ST2S, STD2A, Hôtellerie, TMD, de les conforter dans leurs spécificités. Pour consolider la poursuite d'études des bacheliers ST2S, le SNES-FSU revendique la création, sur tout le territoire, de toutes les classes préparatoires spécifiques aux concours paramédicaux et sociaux, qui ont été supprimées depuis plusieurs années. Une option « préparation au concours d'entrée en IFSI et aux concours sociaux » prébac, avec une dotation de 3 heures par semaine, réparties entre 3 disciplines (STMS, français et mathématiques), est indispensable pour faire réussir le plus grand nombre d'élèves de ST2S, qui se destinent pour beaucoup à ces champs professionnels.

3.8. Les BTS sont des diplômes marqueurs de qualification professionnelle. Ils permettent également à de plus en plus de jeunes de poursuivre des études en licences professionnelles ou en grandes écoles. Depuis plusieurs années le ministère profite des rénovations des BTS pour opérer des regroupements de spécialités. Les réformes conduisent à deux types de BTS : les uns très généralistes abandonnant de larges parts des activités professionnelles caractéristiques de la voie ; les autres encore professionnalisés comme voie d'accueil de bacheliers professionnels. Le SNES-FSU s'opposera à tout regroupement qui irait à l'encontre de la réalité de chaque spécialité. Le SNES-FSU se donne comme mandat d'étude la proposition de l'évolution des BTS en rapport avec le LMD, mandat mené avec le SNUEP et le SNESup dans un cadre fédéral, qui étudierait les moyens de favoriser les poursuites d'études. Les BTS resteraient installés dans les lycées généraux et technologiques. Ces formations devraient permettre une meilleure réussite pour les étudiants issus de la voie professionnelle tout en harmonisant le BTS avec la structure actuelle des diplômes. Un stage en entreprise, repensé, pourrait favoriser l'intégration dans la vie active. Une formation de tous ces étudiants au droit du travail s'avère nécessaire. Le SNES-FSU s'oppose au mixage des publics (élèves sous statuts scolaire et d'apprenti dans une même classe) qui ne permet pas d'assurer un enseignement de qualité.

3.9. De par la demande sociale, les difficultés sur le marché du travail, la réforme de la voie professionnelle, un nombre croissant de bacheliers professionnels tente de poursuivre ses études en BTS, sous statut d'étudiant ou d'apprenti. La réussite est très faible, autour de 25 %. Il est nécessaire d'élaborer des parcours permettant d'améliorer la réussite de ces élèves en BTS et de supprimer l'imposition de quotas. Ces dispositifs peuvent être constitués d'aides ponctuelles en première année de STS mais, devant l'échec patent des bacheliers professionnels et le décrochage entre première et deuxième année de BTS, il est également nécessaire, en termes de réussite à l'examen, de mettre en place une année propédeutique au BTS. Il convient que les jeunes soient associés au choix du dispositif en fonction de leurs acquis en fin de Terminale professionnelle. Les moyens doivent être disponibles afin que tout jeune puisse entrer dans le dispositif de son choix. Un parcours imposé et mal compris serait contre-productif. Les élèves de l'enseignement technologique doivent pouvoir continuer à intégrer les classes de BTS en nombre, alors que la politique des quotas les oriente en priorité vers les IUT. Ces quotas doivent également être supprimés. En outre, la diversité des spécialités doit être préservée ou rétablie dans les bassins. L'ouverture de nouvelles divisions doit pouvoir se faire suite à la procédure d'inscription des bacheliers ; des élèves se retrouvent actuellement sans solution en fin de procédure APB alors que des sections ou demi-sections sont fermées.

3.10. Les élèves issus des séries technologiques du lycée doivent être également accompagnés car ils ne disposent plus d'une culture technologique et professionnelle suffisamment solide. La solution passe par le retour dans les contenus des formations technologiques de la culture technologique nécessaire pour élaborer des prérequis permettant d'assurer la poursuite d'études dans de bonnes conditions et une orientation éclairée dans le supérieur.

3.11. Au sein des formations sanitaires et sociales, la poursuite d'études supérieures pour les bacheliers ST2S se poursuit également en BTS mais ces derniers sont encore trop limités en nombre et certains (BTS ESF par exemple) sont remis en cause par le ministère de la Santé et des Affaires

sociales. Afin de permettre une légitime élévation des qualifications des élèves et un accès à des niveaux de formation élevés, l'Éducation nationale doit maintenir les formations dans le secteur public, appuyer leur revalorisation et les développer dans les lycées.

3.12. Les gouvernements successifs et les Régions prônant le développement de l'apprentissage font la part belle à un discours qui a relativement imprégné l'opinion publique : il y aurait deux modes de formation (ou d'« apprentissage », au sens « d'apprendre pour se former ») à proposer pour la réussite des jeunes: • un qui privilégie une approche théorique et généraliste et qui conduirait de façon évidente les meilleurs élèves vers les diplômes de l'enseignement supérieur ; • un autre, l'alternance ou l'apprentissage, qui privilégie la formation au plus près du métier, au contact de l'entreprise et qui serait LA solution pour les jeunes plus en difficulté à l'issue du collège. Si cela peut apparaître à première vue très réaliste et donc partagé par bien des enseignants eux-mêmes, cette dichotomie est une véritable imposture que le SNES-FSU dénonce avec force, en appui de ses mandats sur les différentes voies de formation au lycée et dans le supérieur.

3.13. Nos mandats contre le développement de l'apprentissage restent valides surtout au moment où les Régions qui se sont vues doter de compétences élargies dans la définition des cartes de formation souhaitent elles-mêmes le développer. Elles pèsent fortement pour imposer la mixité des publics dans les établissements. L'apprentissage existe. Il convient de le soumettre aux mêmes exigences que l'enseignement professionnel initial, tant en ce qui concerne l'insertion des apprentis que l'absence de ségrégation quant à l'accès au contrat d'apprentissage, puisqu'on sait que les filles, les jeunes issus de l'immigration et ceux de faible niveau scolaire ont plus de difficultés à obtenir un tel contrat. Il convient de penser au statut des enseignants titulaires qui interviennent dans les sections d'apprentissage. Le système d'heures gagées, comme pour la formation des adultes en GRETA, reste le plus adéquat et doit être renforcé.

3.14. Le gouvernement veut développer l'apprentissage notamment en permettant aux CFA d'ouvrir des formations préparant aux titres du ministère du Travail. Ainsi des jeunes en formation initiale pourraient se voir proposer une formation professionnelle (normalement réservée aux adultes) qui ne comporte pas d'enseignements généraux. Le SNES-FSU refuse cette évolution et exige que la formation initiale des jeunes, quel que soit leur statut (élève, étudiant ou apprenti), débouche sur un diplôme, seul garant d'une formation alliant culture commune et formation professionnelle pour les diplômés permettant l'insertion professionnelle. Dans l'optique de porter la scolarité obligatoire à 18 ans, il est nécessaire qu'à terme tous les apprentis réintègrent un établissement scolaire préservé du milieu patronal. Le SNES-FSU s'est donné au Congrès du Mans un mandat de « rescolarisation de l'apprentissage » qui reste valide. Les incitations récurrentes dans certaines Régions à développer le préapprentissage augmentent nos craintes de voir détourner des jeunes encore soumis à l'obligation scolaire d'une réelle culture commune et d'une formation permettant l'adaptation aux évolutions des métiers et des technologies.

Toute la fiche 4 sur l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Congrès de Marseille 2014.

Fiche 1 :

1.4. Nous proposons que les formations professionnalisantes post-bac comprennent l'étude de la place et du rôle de ces diplômés en termes d'insertion professionnelle et de poursuite d'études, du droit à la reconnaissance de la qualification correspondante, ainsi qu'une culture générale solide pour former non pas uniquement des travailleurs, mais bien des citoyens dotés d'esprit critique. Cette culture générale sera un atout pour multiplier les passerelles au sein de la formation initiale et améliorer l'accès à la formation continue. Les programmes de ces formations doivent permettre à

tous les jeunes d'aborder l'histoire sociale, une introduction des éléments fondamentaux du droit du travail, y compris en relation avec la spécialité de formation suivie par le jeune.

Fiche 2 :

2.4 Au lycée, la diversification passe aussi par l'existence de trois voies, professionnelle, technologique, générale, menant au baccalauréat. Nos mandats sur le collège pour tous et sur la structuration du lycée en voies et en séries restent valides.

Fiche 3 en totalité pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Fiche 7 :

7.7. La place de plus en plus grande laissée au CCF en BTS ouvre la voie aux « diplômés maisons ». Il est urgent de rendre au diplôme de BTS sa pleine dimension de qualification professionnelle, le CCF n'est envisageable que pour les épreuves de projet où l'évaluation du travail en cours de formation est nécessaire. De plus, la qualité des formations de STS impose que les formateurs des CFA habilités disposent des mêmes titres que ceux exigés pour les enseignants de ces sections ; ces formateurs doivent être comme les enseignants inspectés régulièrement par des inspecteurs de leur discipline. De même, un réel contrôle de la qualité de l'apport pédagogique des entreprises doit être effectivement mis en place.

Fiche 8 :

8.6. Les séries technologiques doivent être reconstruites autour des grands champs économiques de la production de biens et de services:

- les séries industrielles, à partir de la conception et la production de biens matériels, de la production et de la gestion des énergies, de la production et des transmissions des informations, de la construction et du génie civil;

- la série des sciences et technologies de laboratoire, à partir des biotechnologies et des technologies de la physique et de la chimie;

- la série des sciences sanitaires et sociales, à partir des besoins des usagers;

- les séries des sciences et technologies du management et de la gestion, à partir des ressources humaines et de la communication, de la mercatique, de la gestion et des systèmes d'information et de gestion.

La réforme Chatel a porté un coup très dur à la spécificité des séries technologiques en les rapprochant des séries générales pour des raisons budgétaires. Loin d'avoir enrayer leur déclin, elle a dégradé ce qui était une voie de réussite pour de nombreux élèves. Dans ces séries qui s'appuient sur la mise en activité des élèves, la réussite nécessite de retrouver un volume horaire et un travail en groupes allégés suffisants en particulier dans les disciplines technologiques de spécialités. Dans le cadre du bilan de la réforme Chatel, le SNES-FSU demande une remise à plat urgente de la réforme de la voie technologique. Les enseignements technologiques et généraux doivent être complémentaires et inscrits dans une logique de cohérence réciproque; la répartition du volume horaire entre ces enseignements doit être équilibrée, l'évaluation du baccalauréat doit tenir compte de cet équilibre. En philosophie notamment le programme et les épreuves doivent être repensés. La série industrielle a été particulièrement attaquée dans ses fondements même. C'est tout l'esprit de cette série qui s'est trouvé remis en cause. Les professeurs de STI ont vu leur métier changer et ont été sommés de s'adapter à ces bouleversements sans aucune aide de la part de l'administration. Il est urgent de redonner à cette filière et à ses enseignants une reconnaissance à la hauteur de son rôle dans le processus de démocratisation. La reconstruction de la série STI doit être entamée rapidement. Cependant, dans l'immédiat, les modalités d'exercice en STI2D exigent des aménagements tant pour les enseignants que pour les élèves. L'intervention en binôme doit être

rendue possible partout en enseignement transversal, avec deux enseignants de spécialités différentes, ce qui n'exclut pas la nécessité d'une formation disciplinaire lourde pour les enseignants qui en exprimeraient le besoin. La spécificité de l'épreuve de projet en STI2D peut donner du sens à une part de contrôle en cours d'année mais la part et le poids de cette évaluation dans la note finale dans la discipline doivent être minorés. L'organisation de l'épreuve, clairement définie par des instructions nationales, ne doit pas être à la charge des enseignants.

8.7. Il est indispensable de reconstruire l'ensemble des séries technologiques à la fois au niveau des volumes horaires respectifs des cours, travaux dirigés et ateliers ou activités, et au niveau des enrichissements mutuels que doivent apporter les enseignements technologiques et les enseignements généraux. En cela, la série arts appliqués (STD2A) pourrait servir de base de réflexion, en prenant garde au fait que, pour le reste, cette série a subi comme les autres une mise en œuvre chaotique et sans suivi, la concurrence entre disciplines pour les heures d'enseignement en groupe, une diminution de l'horaire pratique en arts appliqués et pour les enseignants, une surcharge de travail importante. Quant aux séries hôtellerie et TMD, leur rénovation doit se faire sur le modèle que le SNES-FSU revendique pour les autres. Le SNES-FSU demande dans ce cadre qu'un enseignement d'ECJS soit inclus dans la formation des élèves.

8.8. Avec les séries technologiques, il ne s'agit pas de donner des compétences professionnelles aux élèves, et d'ailleurs ces compétences ne doivent pas devenir un objectif en termes d'évaluation, mais de s'appuyer sur des activités professionnelles issues de ces grands champs de production pour mettre les jeunes en situation d'acquisition d'une culture technique transférable ouvrant à la poursuite d'études dans un vaste panel de formations supérieures, en privilégiant des parcours passant par les formations supérieures courtes qui permettent à la fois l'insertion professionnelle et la poursuite d'études qui doit être encouragée.

8.9. Les conventions pédagogiques entre lycées et universités prévues par la loi ne doivent pas mettre les formations supérieures des lycées sous tutelle des universités. Les rapprochements ainsi opérés n'ont de sens que s'ils servent la formation des étudiants: lien avec la recherche, enseignements complémentaires, poursuite d'études. Les éventuels frais de scolarité doivent être réduits et liés à un service rendu par l'université. L'informatique en CPGE doit être reconnue comme discipline à part entière et doit donc être enseignée par des enseignants spécifiques, par exemple des enseignants de mathématiques et de sciences ayant choisi cette option à l'agrégation.

8.10. Les formations supérieures des lycées doivent s'enrichir structurellement et bénéficier de moyens spécifiques afin de permettre la réussite d'un plus grand nombre de bacheliers. En particulier, pour permettre la réussite des bacheliers professionnels en BTS, des passerelles doivent être reconstruites. Il doit s'agir soit de classes de mise à niveau propédeutiques à la formation en BTS, soit de premières années de formation adaptées à ces jeunes en fonction de leurs spécialités et de leurs parcours. Dans ce cas des moyens spécifiques doivent être mis en œuvre pour le soutien de ces étudiants. Un travail en commun doit être mené dans un cadre fédéral et notamment avec le SNUEP-FSU sur cette question et celle des cartes de formation.

8.11. Les fusions et projets de fusion des BTS, notamment industriels, doivent être combattus. Pour le SNES-FSU, les BTS doivent rester ancrés sur des métiers en phase avec des champs technologiques forts, gages de meilleure insertion professionnelle tout en permettant les poursuites d'études. Comme pour les formations pré-bac, le SNES-FSU demande que les heures d'accompagnement personnalisé qui apparaissent lors des rénovations des référentiels reviennent aux disciplines.

8.12. Les CPGE technologiques (économique et commerciale, scientifique) doivent être développées afin de permettre aux élèves de ces séries de diversifier leurs parcours d'orientation post-bac. Le SNES-FSU revendique la création, sur tout le territoire, de classes préparatoires spécifiques aux concours paramédicaux et sociaux qui sont en voie de suppression depuis ces dernières années dans les académies (FCIL – Formation complémentaire d'initiative locale – préparations concours), et le maintien dans les lycées de la formation Économie sociale et familiale (ESF) complète, menacée de transfert vers le privé.

8.13. Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) constituent une formation post-bac à recrutement spécifique, dispensée dans les lycées, ce qui facilite la transition pré/post-bac. Elles proposent des ECTS (Système de crédits européens transférables) permettant des poursuites d'études en L3. Les CPGE, de par leur accessibilité et leur maillage national à renforcer, devraient permettre à de nombreux lycéens, notamment de milieux populaires, d'accéder à des études longues, de cesser toute forme d'autocensure vers ces formations

Congrès de Reims 2012 :

Fiche 2 :

Refonder la voie technologique : une nécessité

La voie technologique a contribué depuis longtemps à la démocratisation du système éducatif. Aujourd'hui, elle forme un quart des bacheliers, issus de milieux socioprofessionnels à l'image du pays ; elle leur permet de s'insérer dans un parcours de formation qui se prolonge le plus souvent par des études supérieures, professionnelles courtes essentiellement (BTS, DUT, formations sanitaires et sociales...), et pour beaucoup au-delà. Cette voie est complémentaire des voies générales et professionnelles. C'est pourquoi le SNES demeure opposé à la disparition programmée de la voie technologique ou à sa fusion rampante dans les voies générale et professionnelle.

C'est grâce à une pédagogie organisée autour de travaux pratiques et travaux dirigés, en groupes à effectifs restreints, que les enseignants de ces séries ont pu faire réussir leurs élèves. La mise en œuvre de démarches ancrées dans le réel partant d'une activité de conception et de production, d'analyses en laboratoire ou d'études des phénomènes et des publics dans le domaine sanitaire et social, permet aux jeunes d'appréhender la cohérence globale de leur formation et d'acquérir des connaissances théoriques.

Afin de favoriser et de valoriser l'orientation vers la voie technologique, en complément de la technologie initiée au collège, il est indispensable de mettre en place une première découverte des champs de production en classe de Seconde. Pour être crédibles, de vrais enseignements de découverte doivent être associés à un volume horaire minimum de 3 h hebdomadaires en demi-groupes, avec la possibilité pour les élèves de cumuler deux enseignements. La mise en place de ces enseignements ne serait pas assortie d'un travail supplémentaire à la maison pour les élèves, la découverte des disciplines technologiques étant centrée autour d'un travail pratique en classe.

Il est donc urgent de reconstruire une voie technologique qui :

- s'appuie sur des champs technologiques pertinents, adossés aux secteurs de l'activité économique et sociale ;
- tire profit d'enseignements technologiques et d'enseignements généraux dont les programmes sont construits en cohérence ;
- permette de répondre à l'enjeu de ré-industrialisation de la France.

Les séries STMG et ST2S risquent d'être confrontées aux mêmes difficultés à la rentrée 2012. C'est pourquoi le SNES demande :

Pour la série ST2S :

- un bilan de la série actuelle avec une remise à plat des contenus ;
- la construction de programmes exigeants permettant la poursuite d'études, attractifs et motivants pour les élèves, et s'appuyant sur les publics, leurs besoins et la réalité sanitaire et sociale.

Pour la série STMG, il y a nécessité de :

– préserver pédagogie active et démarche technologique : le programme, en particulier de sciences de gestion en Première, doit être revu en partant des pratiques des organisations pour construire un autre contenu, condition d'une véritable orientation éclairée en Terminale ;

– rétablir a minima l'horaire des spécialités en Première et Terminale.

Le SNES demande une consultation systématique des enseignants lors de la rénovation et une formation digne de ce nom pour tous les enseignants, particulièrement sur l'enseignement des disciplines qui évoluent.

Si la voie générale conduit a priori vers les formations supérieures longues, la voie technologique doit conduire principalement vers des formations supérieures professionnelles courtes qui doivent conserver leur double finalité : insertion professionnelle et poursuites d'études. Le BTS doit rester un examen terminal et national, spécialisé et tourné vers l'accès à l'emploi, ce qui n'est pas contradictoire avec des poursuites d'études ultérieures qu'il faut amplifier et favoriser, notamment en licence professionnelle. Les formations en BTS doivent être soustraites à l'influence des milieux économiques dans la définition de leurs contenus. Face à l'échec en BTS de trop nombreux bacheliers professionnels 4 ans et à l'arrivée prochaine de bacheliers 3 ans dans ces formations, la création de classes d'adaptation pré-BTS doit être envisagée de nouveau, notamment dans les spécialités qui nécessitent des prérequis scientifiques et culturels conséquents.

Les formations en apprentissage en post-bac (BTS, DUT) tendent à se développer, suscitées fortement par le patronat et présentées comme la panacée par le gouvernement.

Si l'apprentissage peut se révéler, pour certains élèves et dans des cas spécifiques, une solution d'orientation, il comporte aussi de nombreux inconvénients et dangers :

– rythme de formation soutenu ;

– abandons nombreux avant l'échéance ;

– insertion dans l'entreprise à la charge de la collectivité publique ;

– inégalité des jeunes devant l'obtention d'un contrat.

Aussi l'information des élèves doit-elle être transparente sur les réalités de l'apprentissage et, en aucun cas, ces formations ne doivent entrer en concurrence avec les mêmes formations dispensées sous statut scolaire.

Les classes préparatoires doivent tenir compte de l'évolution du lycée (structure et programmes). Elles doivent accueillir davantage de jeunes de milieu populaire⁽¹³⁾, ce qui passe par l'arrêt de fermetures de CPGE dans certaines académies, la consolidation des classes de proximité existantes et le développement d'internats adaptés. Le SNES demande l'harmonisation sur le territoire des conditions d'enseignement (effectifs par classe, options, filières). Il dénonce les classes préparatoires mixtes implantées conjointement à l'université et au lycée, souvent accompagnées de déréglementation, dispositifs qui prétendent favoriser l'ouverture sociale mais qui en réalité, dans certaines académies, servent de prétexte à la fermeture de classes préparatoires dans des villes moyennes.

Il faut accepter que certaines prépas fonctionnent avec des effectifs réduits, en particulier celles qui accueillent des bacheliers technologiques. Il importe de poursuivre cette orientation qui a toujours été soutenue par le SNES. Elle participe de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales, en permettant à de nombreux jeunes issus des classes moyennes et défavorisées d'accéder au niveau Master.

Le SNES demande qu'aucune classe préparatoire mixte ne soit mise en concurrence avec des CPGE existantes, qu'elle contribuerait à fragiliser, voire à faire disparaître. Il considère que CPGE et premiers cycles des universités doivent disposer de moyens comparables leur permettant d'atteindre leurs propres objectifs.

À la demande des enseignants et dans le cadre pédagogique de la classe, le lycée peut s'ouvrir vers les organisations et les entreprises. Au sein de l'établissement, l'enseignant doit rester le seul référent apte à intégrer ces découvertes. Toute action imposée sous prétexte d'esprit d'entreprise doit être proscrite. La formation continue des adultes dans le cadre du service public des GRETA doit être relancée et promue au sein des lycées pour répondre aux besoins en formation des adultes. De plus, l'ouverture culturelle des lycées ne doit pas servir d'alibi aux Régions pour tenter d'utiliser les locaux totalement en dehors du temps scolaire et essentiellement à des fins politiciennes ou mercantiles.

2.3.3 Contenus en lycée

En particulier, le SNES demande un travail approfondi sur les disciplines technologiques, sur leur place, leurs contenus et les démarches pédagogiques spécifiques en Seconde, et dans les séries technologiques ou générales. Des enseignements distincts doivent être prévus dans les champs technologique sanitaire et social (Santé Social, Biologie Humaine), dans le champ industriel (analyse et conception, réalisation et production), dans le champ du laboratoire (biotechnologie, sciences et laboratoire), dans le champ d'éco-gestion (gestion, communication).

Pour les formations technologiques industrielles, dans chaque domaine, le processus industriel doit être étudié dans sa globalité : étude, conception, fabrication, commercialisation, maintenance, recyclage. Pour cela, les enseignements technologiques et de sciences physiques doivent être découpés en disciplines correspondant aux spécialités technologiques universitaires de recrutement des enseignants. Le maintien de la physique appliquée en tant que discipline est nécessaire.

Congrès de Perpignan 2009 :

Fiche 2 :

2.2.1. Les parcours du second cycle du second degré doivent assurer l'acquisition d'une culture commune construite à partir de champs du savoir différents et permettre une première spécialisation qui n'enferme pas. Le SNES réaffirme que l'organisation en voies et séries clairement identifiées reste la solution la plus pertinente pour atteindre ce double objectif. Cependant des questions importantes, préalables à la conception de structures, sont encore ouvertes. Le lycée, dans ses trois voies, doit participer à la construction de l'autonomie du sujet dans sa vie personnelle, sa poursuite d'études ou sa vie professionnelle. Mais cette autonomie doit être construite progressivement, elle ne peut à aucun moment être présumée. S'appuyer précocement sur une prétendue autonomie revient en fait à livrer davantage l'élève aux contraintes sociales, culturelles et psychologiques qui s'exercent sur lui. C'est le sens de notre refus de tout lycée « à la carte » qui, sous prétexte de liberté, réduirait considérablement la richesse de l'offre éducative, enfermerait l'élève dans ses représentations et ses désirs au lieu d'enrichir son univers intellectuel. La culture commune vise à créer du collectif, de la solidarité plutôt que de la compétition et de l'individualisme scolaire. Elle n'est pas envisageable sans mixité sociale. Il faut partir du principe que ce qui est « commun » n'est pas nécessairement un ensemble de savoirs, mais une formation intellectuelle plus large et tout aussi ambitieuse quelle que soit la voie. Notre volonté est de fabriquer une école plus juste dans une société qui est de plus en plus marquée par les inégalités

2.2.3.1.3. Les défis que rencontre aujourd'hui l'humanité (problèmes de nature énergétique, environnementale, de santé, sociaux) nécessitent des formations scientifiques (et plus largement générales), mais aussi des formations technologiques et professionnelles de haut niveau. La voie technologique s'adresse à ceux qui veulent découvrir dès le lycée les champs technologiques pour construire un parcours de formation étagé. La rénovation de ces voies doit avoir le souci d'articuler la théorisation à la pratique, cette théorisation doit être un aboutissement d'activités très concrètes afin de ne pas écarter les profils d'élèves habituels des séries technologiques ou de mettre en

difficultés comme c'est déjà le cas pour les « sciences de l'ingénieur » en S qui constituent une coloration du parcours scientifique intégrant des éléments abordés sous un angle plus spécifiquement technologique en STI. Il importe de bien réaffirmer par ailleurs la spécificité de la voie technologique qui doit être maintenue en tant que voie de réussite et de démocratisation. Les couplages éventuels (type SES/économie-gestion, arts plastiques/arts appliqués, technicien du son/musique) risquent fort d'être artificiels s'ils ne reposent pas sur une articulation forte des programmes à partir des disciplines. L'orientation vers la voie technologique doit être beaucoup plus positive et basée sur un choix construit par les élèves. Pour cela, une vraie campagne de revalorisation et de promotion de la voie technologique doit être menée, y compris en interne auprès de nos collègues.

2.2.3.1.1. Le SNES exige le maintien des séries technologiques, il exige du ministre qu'il arrête de massacrer la voie technologique et plus particulièrement les STI, ce qui suppose que soit poursuivie une rénovation des contenus de STI, mais aussi qu'elle soit pensée, comme la voie générale, en fonction des poursuites d'études : BTS et IUT, formations supérieures longues technologiques (licence pro, voire écoles d'ingénieur) publiques. Une véritable campagne de revalorisation et de promotion de la voie technologique doit être menée, y compris en interne auprès de nos collègues. Les séries technologiques doivent être organisées autour de champs technologiques. C'est le cas des séries rénovées STG et ST2S, dont il faut faire le bilan pour apporter les améliorations nécessaires (notamment donner les moyens d'un vrai travail interdisciplinaire). Il convient aussi de s'interroger sur des contenus trop conceptuels ne s'appuyant pas suffisamment sur la demande pédagogique qui constitue la spécificité de l'enseignement technologique : « le concret et l'action ». Cette interrogation s'impose si on veut continuer à accueillir des élèves fragiles issus du collège, rencontrant des difficultés à réussir dans les disciplines générales, et à les conduire au baccalauréat. La nouveauté des options spécifiques est un levier qui leur permet de prendre conscience dans leur capacité de réussite. Dans le cycle terminal, l'horaire d'enseignement de ces disciplines doit permettre une réelle mise en situation des activités pratiques. L'apprentissage ne peut se faire qu'avec des groupes de taille réduite. En série ST2S, l'horaire de philosophie doit revenir à l'horaire antérieur de 2 + (1). Les séries STI représentent toujours une véritable voie de démocratisation de l'enseignement et de réussite pour les élèves qui choisissent cette orientation. De nouvelles sections adaptées aux énergies renouvelables et au développement durable doivent être rapidement créées pour offrir des formations en phase avec le monde contemporain. Le SNES exige du ministère une négociation conduisant à une rénovation ambitieuse des séries industrielles et de laboratoires, qui doivent être organisées en spécialités offrant aux élèves un réel choix parmi des champs porteurs tout en utilisant les potentiels humains et matériels présents dans les lycées conformément aux principes fondamentaux énoncés au 2.2.3. et en tenant compte de l'évolution des procédés de production (mécanique, électrique, chimique, biologique) et de maintenance qui impose une connaissance de leur dynamique d'évolution. Il faut inciter les élèves des séries technologiques à investir davantage les enseignements généraux par le biais des dédoublements et de la mise en cohérence des programmes. Il faut aussi repenser les épreuves de bac des disciplines générales en cherchant à se rapprocher de la démarche inductive des enseignements technologiques. Les séries arts appliqués, hôtellerie, et technologie de la musique et de la danse devraient être rénovées en gardant leur spécificité. Pour tenir compte de la nécessaire construction de passerelles entre les voies technologiques et professionnelles, et entre les voies générales et technologiques, la définition de « champs technologiques pertinents » devrait permettre des correspondances avec des familles de métiers supports des formations professionnelles, et trouver leur pendant disciplinaire dans les séries générales (exemples : SES/SMS, construction mécanique/SI...). Les passerelles entre les trois voies de formation sont donc indispensables pour permettre une orientation par étapes au cours du parcours de formation des élèves. Pour conserver toute leur pertinence, ces passerelles doivent exister à la fin d'un cycle de formation au moment d'un palier d'orientation, mais également en cours de cycle. Pour permettre une poursuite d'étude des élèves de la voie générale vers des BTS avec une forte spécificité technologique, on peut envisager la mise en place de « couplage » à l'image du rapport qui existe entre la voie S-SI et la voie STI. Afin de construire un enseignement de physique spécifique à certains enseignements technologiques, il faut que l'option « physique appliquée » du

CAPES soit de nouveau ouverte. Le congrès du SNES de Perpignan se donne pour mandat d'étude: • d'interroger la faisabilité de passerelles ouvertes entre les trois voies de formation pour les élèves du lycée; • d'envisager les possibles aspirations nouvelles des lycéens de la voie professionnelle: introduction d'un enseignement et d'une épreuve de philosophie à l'examen, poursuites d'études autres que le BTS après le bac pro...; • d'imaginer les perspectives pour un dépassement des représentations erronées et des cloisonnements entre les différents corps du second degrés.